

Le Marché intérieur européen
Précis d'information

- Le Marché intérieur européen est un programme proposé par la Communauté européenne et endossé par ses douze membres pour éliminer, d'ici 1992, tous les obstacles commerciaux qui subsistent entre les membres de la CEE.
- L'idée d'un marché unifié n'est pas nouvelle. En fait, le Traité de Rome de 1957 établissant la Communauté fournissait une base juridique pour toutes les mesures actuellement proposées dans le cadre du projet de Marché intérieur.
- En 1985, Jacques Delors, le président de la Commission européenne, établissait un consensus entre les États membres sur la nécessité d'un Marché européen unique et présentait au Conseil européen un livre blanc intitulé "L'achèvement du Marché intérieur". Ce document esquisse quelque 300 mesures (286 au dernier compte) visant à établir ce que l'on appelle les "quatre libertés" entre les douze membres de la Communauté européenne. En résumé, ces quatre libertés sont la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services à l'intérieur de la CE.
- Le projet est ambitieux et, s'il réussit, transformera la structure industrielle et commerciale de l'Europe. Le processus a réalisé d'importants progrès en 1988, et les observateurs conviennent qu'il est maintenant irréversible.
- Environ le tiers des mesures requises pour le Marché intérieur ont déjà été acceptées par le Conseil de l'Europe. Sur celles qui restent, plus de cent ont été proposées comme projets de loi. On s'attend à ce que la plupart des mesures soient soumises avant la fin de 1988.
- Le "Marché intérieur" a l'appui des gens d'affaires européens qui croient qu'un libre marché de 320 millions de consommateurs leur donnera une possibilité de croissance économique et de compétitivité accrue. Le projet véhicule un très fort thème de coopération industrielle intra-communautaire et s'accompagne de programmes spéciaux destinés à encourager la recherche et le développement.